



PADL - GRN

Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles

OPERATION DECENTRALISEE DIRECTE

ENGAGEMENT FINANCIER GLOBAL N° FED/2009/021-320

ENGAGEMENT FINANCIER INDIVIDUEL N°FED/2014/341-715

DEVIS-PROGRAMME N°03/PADL/GRN/2014

PERIODE DE CROISIERE: Du 28/10/2014 au 27/04/2016

PÉRIODE DE CLOTURE : Du 28/04/2016 au 27/07/2016

Montant total du budget du devis-programme en monnaie nationale : 955 169 585 FCFA

Montant total des engagements spécifique du budget en monnaie nationale : 20 000 000 FCFA

Montant total de la partie régie du budget en monnaie nationale : 935 169 585 FCFA

Le numéro comptable complet est à rappeler sur toute correspondance et sur tous les documents financiers.

TABLE DES MATIERES

1. PROGRAMME D'ACTIONS	2
1.1. Résumé	2
1.2. Contexte.....	4
1.3. Cadre logique.....	7
1.4. Activités à mettre en œuvre	7
1.5. Mise en œuvre	13
1.5.1 Moyens physiques et non physiques	13
1.5.2 Organisation	14
1.6. Calendrier prévisionnel d'exécution	14
2. BUDGET.....	14
3. PLAN DE FINANCEMENT.....	15
4. BESOINS DE TRESORERIE.....	16
5. MODALITES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DE MISE EN ŒUVRE.....	16
5.1. Comité de pilotage (<i>le cas échéant</i>).....	16
5.2. Structure de gestion.....	16
5.3. Régisseur et Comptable.....	16
5.4. Période couverte	17
5.5. Montant de la partie régie du budget du devis-programme	17
5.6. Compte bancaire « devis-programme ».....	17
5.7. Avance (préfinancement).....	18
5.8. Dépenses éligibles.....	18
5.9. Pièces justificatives	18
5.10. Procédures de passation des marchés et d'octroi des subventions	18
5.11. Procédures de décaissement	19
5.12. Gestion du personnel.....	19
5.13. Modifications du devis-programme en cours d'exécution	19
5.14. Rapports d'exécution	19
5.15. Clôture de la partie régie du budget du devis-programme.....	20
5.16. Audit(s) (<i>le cas échéant</i>)	20
5.17. Régime fiscal et douanier	20
5.18. Ressources propres (<i>le cas échéant</i>)	20
5.19. Transfert du matériel et des équipements (<i>dernier devis-programme</i>)	20
5.20. Autres points à spécifier.....	20
6. SIGNATURES	21
7. ANNEXES.....	22

1. PROGRAMME D' ACTIONS

1.1. Résumé

En conformité avec l'objectif global du programme qui est d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire des populations rurales, l'objectif spécifique du projet, et donc du présent DP de croisière est le renforcement des dynamiques participatives de développement local et de gestion des ressources naturelles par l'appui institutionnel, la concertation et la mise en œuvre d'initiatives au niveau local.

Les interventions du PADL-GRN sont structurées autour de 3 axes d'intervention qui sont i) le renforcement des capacités institutionnelles centrales et territoriales, ii) l'appui à la planification participative et à la définition des schémas d'aménagement et iii) la mise en œuvre des plans de développement local et de gestion concertée des terroirs.

En ce qui concerne la structure organisationnelle et les responsabilités, le pouvoir adjudicateur du programme est l'Ordonnateur National du FED, la maîtrise d'œuvre et le suivi sont assurés par le Secrétariat Général du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI) qui a mis en place une équipe de coordination du programme, chargée d'assurer la maîtrise d'œuvre déléguée.

Les actions prévues dans ce dernier DP3 s'inscrivent en deux phases : une période de croisière de 18 mois consacrée à la consolidation, la capitalisation et la diffusion des activités menées dans les précédents DP de croisière (DPC1 et DPC2) et une phase de clôture de 3 mois pour ficeler les nombreux et consistants engagements financiers arrivant à termes à proximité ou en concomitance avec la DLMO.

Les actions prévues dans ce DP de croisière représentent l'aboutissement des activités menées dans le cadre des précédents DP de croisière sur la base des trois axes d'intervention du PADL-GRN ; Ceux-ci peuvent être résumés ainsi :

a) Renforcement des capacités institutionnelles centrales et territoriales

Les activités qui contribuent à la réalisation de cet axe dans le cadre du DPC1 et DPC2 ont été consacrées à l'établissement d'une concertation durable au niveau centrale et régionale avec les autres intervenants dans le Développement Local au Tchad (ONG, programmes et projets, ministères techniques et leurs services déconcentrés, organismes internationaux de coopération multilatérale et bilatérale, etc.) et à la mise en place d'un système de suivi-évaluation couplé au SIG. La concertation entre les différents intervenants a permis la réalisation et la validation d'un guide harmonisé d'élaboration des PDL cofinancé par le PADL-GRN et le PROADEL II et l'organisation de plusieurs ateliers de concertation nationaux et locaux en matière d'appui à la micro finance, aux filières porteuses, à l'application du guide harmonisé, etc.. Ces ateliers visent le renforcement des capacités des différents participants à travers la capitalisation des meilleurs pratiques que le PADL-GRN contribue à divulguer sous forme de rapports, documents audiovisuels, brochures, etc., publiés aussi sur le site www.padl-grn.org

Sur le terrain, l'appui du PADL-GRN est fait directement par le staff de la coordination en collaboration avec les OCR qui se chargent d'impliquer et renforcer au niveau local la participation des membres des CRA et CDA (autorités locales, services techniques déconcentrés, représentants des OSC) dans l'appui et le suivi des actions de développement financées par le programme. A cet effet, il faut rappeler que pour renouveler le dispositif d'accompagnement suite aux recommandations de la mission d'évaluation du dispositif

opérationnel¹, en juin 2013 quatre (4) contrats de subventions ont été octroyés à 4 ONG pour la poursuite des activités pendant 24 mois jusqu'en mai 2015 pour un montant total de 878 648 140 FCFA soit 1 229 490 Euros.

Pour ce qui est du suivi-évaluation, le programme a mis en place un système lui permettant de disposer de données actualisées sur l'évolution des indicateurs liés au cadre logique de la CF et sur l'état d'avancement des subventions octroyées.

b) Appui à la planification participative et schémas d'aménagement

Les activités menées dans le cadre de cet axe pendant la période de mise en œuvre du DPC1 et DPC2 ont concerné essentiellement le renforcement des capacités des OSC, le lancement d'un Appel à Propositions pour la structuration, l'élaboration et/ou la révision des Plans de Développement Local et la réalisation d'études.

Pour ce qui est de l'appui direct aux OSC, le PADL-GRN a conçu un schéma de renforcement des capacités sur la base des diagnostics participatifs effectués sur le terrain par les OCR. Ce schéma a défini les thèmes prioritaires de renforcement des capacités des OSC qui devraient faire l'objet d'un appui de la part du PADL-GRN pour la période 2011-2012. La mise en œuvre pratique de ce schéma s'est traduit au niveau local par des appuis aux OSC de la part des sept (7) Organismes Correspondants Régionaux (OCR), sous forme d'octroi de 176 petites subventions d'un montant global d'environ 700.000 Euros, destinés aux groupements de base et aux appuis en formation sur la faisabilité des microprojets, le montage des dossiers de subventions, le suivi-évaluation, le partage d'expériences entre les bénéficiaires des subventions, etc. Ces actions ont permis aussi la production et la diffusion de la part des OCR de nombreux supports de communication et de modules de formation. Au niveau central, la coordination du PADL-GRN a appuyé les OCR à organiser des formations destinées aux OSC sur des thèmes à caractère plus général (vie associative, gestion d'une association, etc..) qui n'avaient pas pu être touchés au niveau local mais qui avaient été considérés prioritaires par le diagnostic participatif.

Il faut signaler que le schéma de renforcement des capacités des OSC a été revu en décembre 2013 suite à la révision de la part des OCR du diagnostic participatif effectué en 2011. Ce qui a permis de fixer des nouveaux thèmes de renforcement des capacités et de mieux répartir les tâches entre les appuis de la coordination du PADL-GRN et ceux dispensés par les OCR.

Concernant l'AàP pour l'appui à la structuration, l'élaboration et/ou révision des PDL, il a été lancé fin 2011 et a permis l'octroi de huit (8) subventions, d'un montant total d'environ 1 222 050 529 FCFA soit 1.863.004 Euros, pour une période de mise en œuvre de 24 mois à partir de Décembre 2012. En plus de cet AàP, le PADL-GRN a aussi obtenu une dérogation pour l'application des procédures flexibles afin d'octroyer trois (3) subventions par un processus d'attribution directe pour des actions d'appui à l'élaboration des PDL dans des zones plus défavorisées qui n'avaient pas été touchées par l'AàP, pour une période de 24 mois de mise en œuvre à partir de Aout 2013. Le montant total de financement FED pour les trois subventions est de 599 923 401 FCFA soit 914 577 Euros.

Toutes ces subventions sont suivies par le dispositif de suivi-évaluation du PADL-GRN qui comprend la coordination du PADL-GRN, le Secrétaire Général du MEPCI, les délégués régionaux du MEPCI, les experts des OCR et les membres des CRA.

¹ECO, S. Verdecchia « Mission d'évaluation du dispositif opérationnel de mise en œuvre du PADL-GRN » – Aout 2012

Enfin, dans le cadre de la réalisation de cet axe, en collaboration avec la Cellule Permanente et le PROADEL II, une étude sur les méthodes de planification locale au Tchad a été menée pour déboucher dans un « guide harmonisé d'élaboration des PDL ».

c) Mise en œuvre des plans de développement locaux et gestion concertée des terroirs

Les activités pour la mise en œuvre de cet axe dans le cadre du DPC1 et DPC2 ont concerné essentiellement le lancement et le processus de sélection des propositions relatives à 6AaP, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre, la réalisation d'études spécifiquement consacrées aux aspects transversaux du développement local. Ces activités ont permis de financer trente un (31) projets ainsi répartis :

Intitulé et N° Appel à Proposition	N° de subventions octroyées	Montant total de la subvention FED en FCFA	Période de mise en œuvre et durée des actions
Appui à la microfinance EuropeAid/131-506/M/ACT/TD	2	863 661 024	Avril 2012–Avril 2015(36 mois)
Mise en œuvre des PDLI EuropeAid/131-611/M/ACT/TD	6	1 477 935 623	Juillet 2012 – Juillet 2014 (24 mois)
Appui aux filières porteuses EuropeAid/132-171/M/ACT/TD	3	1 250 866 305	Mai 2013 – Mai 2016 (36 mois)
Actions transversales EuropeAid/132-722M/ACT/TD	8	2 100 146 900	Septembre 2013 – Mai 2016 (32 mois)
Mise en œuvre des PDL II EuropeAid/133-323/M/ACT/TD	8	1 927 501 438	Décembre 2013 – Décembre 2015 (24 mois)
Mise en œuvre des PDL III EuropeAid/134-776/M/ACT/TD	4	1 815 742 806	Avril 2014 – Avril 2016 (24 mois)

Le montant total des subventions octroyées dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe trois du programme est de 9 435 854 096 FCFA, soit 14 384 867 Euros. A ce montant il faut ajouter le montant des subventions destinées aux zones intéressés par les retournés de Lybie qui ont été octroyées par attribution directe à quatre organisations déjà implantées dans ces zones pour 2 717 558 716 F Cfa, soit 4 142 891 555 Euros².

1.2. Contexte

La Convention de Financement du PADL-GRN est basée sur les leçons tirées de la mise en œuvre des politiques publiques antérieures, notamment la SNRP II qu'accordait la première priorité au développement des zones rurales où vivent près de 87 % des pauvres. Depuis novembre 2012 un Plan National de Développement (PND) a été validé. Ce plan a fait le choix de passer des exercices d'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté à l'élaboration d'un Plan National de Développement qui vise à prévoir et organiser le développement à long termes du Tchad, qui associe une vision prospective globale construite avec l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités territoriales, opérateurs économiques, société civile, etc.) et qui organise une hiérarchisation précise des projets et de leurs impacts, une intégration étroite des politiques sectorielles, avec le souci d'ajuster dans le temps les programmes d'investissement au plus près des effets recherchés. Le PND replace ainsi la planification stratégique au cœur de l'action publique et capitalise sur les acquis du processus du Document de la SNRP, à travers la prise en compte des nouveaux atouts nés de la paix qu'a retrouvé le pays ces dernières années et des sources potentielles

²En septembre 2012 un avenant à la CF du PADL-GRN a été signé pour augmenter le budget du PADL-GRN de 5 000 000 Euros et prolonger la Date Limite de Mise en Œuvre d'un an afin de financer des activités socioéconomique dans les zones intéressés par les retournés de Lybie.

tout en tenant présent les goulots d'étranglements constatés pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire (OMD). A cet effet le PND constitue un instrument de réalisation des OMD, couvrant la période de 2012 en 2015.

Ceci dit, la forte croissance démographique menace de réduire de façon significative, le revenu national par tête. La nécessité d'intégrer dans les politiques publiques, les questions transversales prioritaires pour le développement que sont notamment : le genre, l'environnement, l'aménagement du territoire et la planification locale, le renforcement des capacités, est indéniable. Ainsi, les grands axes de développement fixés par le PND sont (i) le développement de l'offre de production et de ses opportunités d'emplois, (ii) la mobilisation et valorisation du capital humain et la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, (iii) la protection de l'environnement et de la biodiversité, (iv) l'amélioration de la gouvernance du développement durable.

Le PADL-GRN par son caractère transversal et multisectoriel basé sur une approche de Développement Local, constitue un outil de développement du monde rural qui prend en compte l'ensemble des axes du PND. En effet, le PADL-GRN intervient spécifiquement dans le développement rural, la sécurité alimentaire, le développement des biens et services avec de la valeur ajoutée (axe I), l'accès à l'eau potable et l'assainissement en milieu rural, la promotion de l'équité et l'égalité du genre (axe II), le renforcement du cadre réglementaire et des capacités de gestion des ressources naturelles, la gestion de l'énergie domestique, la lutte contre la désertification et les effets des changements climatiques, la protection, gestion et valorisation des ressources naturelles (axe III), le renforcement des capacités institutionnelles dans l'administration publique et territoriale, le renforcement des capacités de coordination et d'harmonisation de l'aide publique, l'appui à la poursuite de la politique de décentralisation, la promotion des droits humains (axe IV).

Le PADL-GRN s'inscrit également dans le processus fixé par la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural de 1999 qui avait défini un cadre logique directeur des interventions dans le secteur et préconisait l'appui au développement rural par l'augmentation des productions agricoles et des filières compétitives, la gestion concertée des ressources naturelles, la promotion du monde rural avec entre autres l'accès à l'eau et l'appui à la concertation entre les différents intervenants au niveau local.

C'est dans ce cadre, que le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) a vu le jour en 2002. Ce plan vise à assurer l'interaction cohérente de l'ensemble des secteurs du développement rural, ainsi qu'une meilleure coordination des acteurs. Pour sa mise en œuvre, le PIDR se base sur un dispositif de dialogue, de suivi et de pilotage défini dans l'arrêté 027/PM/2003 qui prévoit des instruments de concertation entre les services de l'Etat et les Acteurs Non Etatiques à tous les niveaux : National (Comité de Pilotage, Comité de Suivi Opérationnel, Cellule Permanente), Régional (Comité Régional d'Action), Départemental (Comité Départemental d'Action) et local (Comité Local d'Action).

Dans ce dispositif institutionnel se situent aussi les interventions d'autres bailleurs de fonds tels la Banque Mondiale avec le PROADEL II qui couvre tout le pays, le FIDA avec le PADERG dans le Guéra, Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), Projet Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), PAFIT, PROMIFIT, PAPAT, etc.

Pour ce qui est du support apporté spécifiquement par le FED, les actions prévues dans le présent DP s'inscrivent dans la continuité de l'appui de ce fonds en faveur des initiatives locales de développement et font plus particulièrement référence au Chapitre 2 « les acteurs du partenariat » du Titre 1 de l'Accord de partenariat ACP-CE révisé. A cet effet, le PADL/GRN prend la relève du PASILD, programme pilote financé sous le 9^{ème} FED et

représente d'une certaine manière la consolidation d'un long processus d'appui au monde rural initié avec l'appui du FED il y a plus de vingt ans. Son approche multisectorielle basée sur la concertation avec un budget total de 32 millions d'euros qui représente le quadruple de celui du PASILD, doit permettre la consolidation des expériences et des réalisations des précédents programmes et projets de développement rural financés depuis le VI^e FED, en matière d'appui aux groupements et à la structuration du monde rural, de valorisation des filières de produits agricoles et forestiers, de gestion des ressources naturelles, de réalisation de microprojets et d'appui à la micro finance. De par son caractère intégrateur grâce à la concertation et sa fonction institutionnelle de support au dispositif du PIDR, le PADL-GRN est appelé à collaborer avec la plupart des autres projets et programmes d'appui au monde rural financés par l'UE dans le cadre du IX^e et X^e FED et d'une certaine manière d'en assurer la continuité des actions comme dans le cas des projets d'appui aux « filières » PAFGA, PAFIB, et dont le PADL-GRN devrait faciliter l'intégration dans une approche territoriale, les activités d'appui au Parc National de Zakouma exécutées dans le cadre du PADL II pour la gestion de la Réserve de Faune du Bahr Salamat, le Projet SIDRAT qui met en place une base de données pour améliorer l'élaboration et le suivi des politiques de développement rural et devrait également contribuer à la délimitation géographique des collectivités territoriales.

Il est important de signaler que suite à la décision de la Commission Européenne du 14 Septembre 2012, un avenant à la CF a été accordé au PADL-GRN pour augmenter son enveloppe de 5 millions d'Euros supplémentaires, prolonger d'un an la durée de la mise en œuvre et d'exécution du programme et étendre la zone d'intervention à la région du Bahr El Gazel et au département du Batha Est.

Ainsi, les groupes cibles de l'action du PADL-GRN sont les populations rurales des treize régions concernées par le programme (ce qui représente 332 cantons potentiels). Parmi les groupes cibles, un accent particulier est mis sur les populations les plus vulnérables ainsi que sur les femmes dont le rôle est fondamental au niveau de la sécurité alimentaire des familles.

Les documents disponibles ayant trait à l'exécution du présent DP 3 sont :

- l'Accord de Partenariat ACP-UE révisé en 2005 et en 2010 ;
- la Convention de Financement n°FED/2009/021-320 et l'avenant N°1 signés entre la Commission Européenne et la République du Tchad pour la mise en œuvre du PADL/GRN ;
- le Devis-Programme N°0 de Démarrage du PADL-GRN ;
- le Devis-programme N° 1 de Croisière du PADL-GRN ;
- le Devis-programme N° 2 de Croisière du PADL-GRN ;
- le rapport de rédaction du plan de communication et de mise en place d'un système approprié d'échange entre les différents intervenants du programme. B. Dumoulin, E.Mongbé, Décembre 2010.
- Rapport d'évaluation du dispositif de mise en œuvre opérationnelle du PADL GRN, Aout 2012.
- L'étude sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du PADL-GRN (Martine Dangar, janvier 2013) ;
- Le Guide national harmonisé d'élaboration des PDL, Janvier 2013 ;
- Rapport de la Mission d'évaluation à mi-parcours du PADL-GRN, Décembre 2013 ;
- Rapport de révision du diagnostic et définition du schéma de renforcement des capacités des OSC dans la zone d'intervention du PADL-GRN pour les années 2014-2015, Décembre 2013.

1.3. Cadre logique

En conformité avec les objectifs et les résultats de la Convention de Financement du PADL-GRN, le présent troisième DP de croisière se fixe d'accompagner les Acteurs Non Etatiques et les acteurs institutionnels dans la mise en œuvre des actions de développement local et de gestion concertée des ressources naturelles qui sont intégrées dans le processus de décentralisation tel que fixé par les lois tchadiennes (loi 14 /PR/2008/ du 10 juin 2008, portant régime des forêts, faunes et ressources halieutiques). Ceci dans la continuité des actions menées par les programmes financés jusqu'à là par l'UE et en coordination avec les autres bailleurs de fonds qui travaillent en appui au développement local et à la gestion des ressources naturelles au Tchad. Plus particulièrement, dans le présent DP il s'agira d'accompagner la mise en œuvre et la capitalisation des actions afin d'assurer leur clôture dans le respect des procédures et des normes techniques, de 48 subventions réparties dans les 13 régions d'intervention du PADL-GRN pour un montant total de 14 854 034 882 FCFA, soit 22 644 830 Euros.

Le cadre logique fait l'objet d'une présentation détaillée à l'annexe N° 2 du présent devis-programme.

1.4. Activités à mettre en œuvre

1.4.1. Objectif global

L'objectif global de développement auquel entend contribuer le programme et par conséquent le présent devis-programme est d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire des populations rurales.

1.4.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique du programme et par conséquent du présent devis-programme est le renforcement des dynamiques participatives de développement local et de gestion des ressources naturelles par l'appui institutionnel, la concertation et la mise en œuvre d'initiatives au niveau local.

1.4.3. Résultats

Les résultats attendus des activités à mettre en œuvre au cours de la période couverte par le présent devis-programme sont :

Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles centrales et territoriales

R1. La bonne gouvernance locale est améliorée à travers la participation de représentants de toutes les couches socio-économiques dans des organisations locales structurées, qui comprennent des femmes dans leurs organes de décision.

R2. La bonne gouvernance locale est améliorée à travers des cadres de concertation locaux (CRA et CDA) qui valident des plans de développement locaux façonnés par les OGT et qui suivent leur mise en œuvre.

Axe 2 : Planification participative et schémas d'aménagement

R3. Les Plans de Développement Locaux élaborés par les OGT, intègrent des schémas d'aménagement et de gestion des terroirs villageois, ils intègrent également des modes de gestion des ressources naturelles qui répondent aux priorités du développement rural.

R4. Avant même la validation des PDL, des actions jugées urgentes et prioritaires sont mises en œuvre pour et par les populations ("learning by doing").

Axe 3 : Mise en œuvre des plans de développement locaux et gestion concertée des terroirs

R5. Des activités d'exploitation des ressources naturelles prévues par les PDL sont mises en œuvre, respectent les spécificités et les priorités territoriales identifiées dans le plan.

R6. Des actions transversales prévues ou non dans les PDL sont mises en œuvre pour contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles, à une plus grande sécurité alimentaire et à un aménagement concertés des territoires ciblés.

1.4.4. Activités

Les activités à mettre en œuvre durant la période du présent DPC3 pour atteindre chacun des résultats mentionnés au point 1.4.3 précédent se déclinent comme suit :

1.1 RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES CENTRALES ET TERRITORIALES

Pour l'établissement du programme de travail du niveau central et celui des services déconcentrés du MEPCI, une concertation a été menée notamment avec la DUE, les services de l'ON, le Secrétariat Général du MEPCI, les OCR.

Les principales activités retenues sont présentées ci-dessous.

1.1.1 Consolider le dispositif opérationnel décentralisé de suivi du PADL-GRN par le progressif transfert des compétences des OCR aux DRMEPCI

Le dispositif opérationnel du PADL-GRN se base sur une collaboration étroite établie depuis la première phase d'intervention des OCR (avril 2011 – Mai 2013) entre les OCR et les services techniques déconcentrés (plus particulièrement les délégués régionaux du MEPCI) et qui s'est développée ultérieurement dans la deuxième phase d'intervention des OCR (Juin 2013 – Mai 2015) avec le progressif transfert des compétences en matière de suivi des subventions et d'animation des CRA/CDA. Cette collaboration jusqu'en mai 2015 concerne le suivi des subventions du PADL-GRN, le renforcement des capacités des CRA/CDA et la capitalisation/diffusion des résultats des actions financées par le PADL-GRN. A partir de juin 2015, une troisième et dernière phase d'accompagnement, de suivi et d'appui aux subventions sera mise sous la responsabilité des Délégués Régionaux du MEPCI pour une durée d'un an jusqu'à la fin de la phase de mise en œuvre du PADL-GRN. Dans cette phase quatre Organismes Correspondants avec un seul expert pour accompagner les Délégations Régionales du MEPCI dans cette mission, seront sélectionnés par AàP. Les quatre experts se chargeront, ensemble avec les Délégués Régionaux, du suivi des subventions du PADL-GRN et d'animer les réunions des CRA/CDA, tout en valorisant les ressources en équipements et matériels déjà à disposition des OCR (voitures, ordinateurs, etc..) et dans le souci de permettre le total transfert de compétences aux Délégués du MEPCI pour la poursuite des activités après la fin du programme.

Les quatre organismes chargés de transférer les compétences aux Délégués seront sélectionnés par Appel à Propositions qui sera lancé en Novembre 2014 et bénéficieront d'une subvention en régie (4 subventions chacune d'un montant maximum 100 000 Euros). Une provision de dépenses en régie de 400 000 Euros a été ainsi insérée dans le présent DPC3.

1.1.2 Suivi – évaluation des subventions octroyées par le PADL-GRN

- **Missions de suivi du Maitre d'œuvre**

Dans le cadre du suivi-évaluation des activités, le Secrétariat Général du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale, maître d'œuvre du PADL-GRN, aura à effectuer des missions de terrain pour s'informer du déroulement des activités. Il s'agit de l'organisation d'une mission dans la zone d'intervention du programme pour suivre les actions mises en œuvre.

- **Missions de suivi des CRA/CDA par la Cellule Permanente**

La Cellule Permanente en tant que tutelle des CRA/CDA et conformément à ses prérogatives aura à effectuer des missions de suivi de leurs activités sur le terrain. Ces missions seront effectuées en collaboration avec la coordination du PADL-GRN et l'appui local des OCR et des DRMEPCI

1.1.3 Animation des CRA et CDA

Dans le cadre de la redynamisation des CRA/CDA, le PADL-GRN a prévu de continuer à renforcer les capacités de leurs membres. Dans le DPC2, 35 CDA/CRA opérants dans des zones qui sont intéressées par les subventions octroyées par le PADL-GRN ont été renforcés en matière de planification locale, validation des PDL et rôle des CDA/CRA. Dans le présent DP les même nombre (35) de CDA/CRA sera formé à fin que ceux-ci puissent assurer le suivi et l'évaluation des réalisations après la fin de la mise en œuvre du PADL-GRN.

Cette activité sera réalisée de concert avec la Cellule Permanente, assurant la tutelle des CRA et des CDA. Des missions de renforcement des capacités des CRA et CDA seront conduites, en collaboration avec les délégations régionales du MEPCI et les OCR. Cette activité permettra de continuer la redynamisation de 35 CDA/CRA et leur formation sur le suivi-évaluation. Les formations se dérouleront directement dans les départements/régions concernés et seront confiées à un consultant national sous la supervision du responsable de renforcement des capacités de la coordination du PADL-GRN.

1.2 PLANIFICATION PARTICIPATIVE ET SCHEMAS D'AMENAGEMENT

1.2.1 Coordination entre bailleurs du secteur du développement local et réflexions stratégiques

- **Organisation des réflexions périodiques sur le développement local et la GRN**

Il est prévu d'organiser trois (3) rencontres d'échange sur base semestrielle entre les principaux projets et programmes du secteur du développement local et de la gestion des ressources naturelles. Ces rencontres de concertation seront organisées sous les auspices du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale, avec l'appui du programme. Elles représentent la suite des activités menées dans le DPC2 en capitalisant les résultats de l'atelier de concertation de septembre 2014.

- **Organisation de l'atelier de capitalisation et diffusion des résultats du PADL-GRN**

Vers la fin de la phase de mise en œuvre du programme et du présent DP, il est prévu l'organisation d'un atelier national de capitalisation des résultats obtenus par le PADL-GRN. Cet atelier d'une durée de trois (3) jours réunira les bénéficiaires des subventions et

les PTF opérants dans la zone d'intervention du PADL-GRN et les ministères techniques membres du comité de pilotage. Cette rencontre sera organisée sous les auspices du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, avec l'appui du programme. En partant des conclusions des ateliers bilan organisés dans les régions par les OCR et des rencontres thématiques organisées périodiquement par le PADL-GRN, l'atelier fera le point sur les résultats atteints par le programme et servira à diffuser, par des supports de communication (vidéos, brochures, fiches techniques, etc..), les meilleures pratiques développées par le programme en matière de GRN, d'appui aux filières, de micro finance, etc.. Pour la préparation et la tenue de l'atelier, notamment en ce qui concerne la conception et la production des supports de communication (vidéos, brochures, etc..) à diffuser au cours de l'atelier et jusqu'à la clôture du programme, un consultant international spécialiste de communication sera mobilisé pour une durée de 10 jours prestés.

1.2.2 Organisation d'un atelier thématique

Dans le cadre de cette activité, il s'agit d'organiser un (1) atelier thématique relatif à la planification locale, notamment les méthodologies adoptées dans le processus de planification et de structuration des instances locales de décision. La tenue de cet atelier est nécessaire pour permettre la capitalisation et la diffusion des expériences concernant la structuration des communautés locales et l'élaboration/révision des PDL. Il faut rappeler que la PADL-GRN a contribué à l'élaboration du guide national harmonisé sur l'élaboration des PDL qui a été officiellement validé en 2012. Après plus de deux ans d'application du guide harmonisé un échange entre les différents intervenants est nécessaire pour capitaliser les expériences des uns et des autres et éventuellement mettre à jour le document sur la base des expériences pratiques. Cet atelier organisé sous l'égide du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI), servira à faire un inventaire des pratiques courantes, à définir et diffuser les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de structuration des communautés et d'élaboration/révision des PDL. Au vu du faible niveau de compétences techniques au niveau national et de la nécessité d'introduire des méthodes innovatrices développées dans d'autres pays, il a été prévu que l'atelier soit conduit par un spécialiste international appuyé par un facilitateur national. Ceci permettra aussi la rédaction et publication d'un rapport d'atelier de qualité à caractère didactique à diffuser largement.

1.2.3 Suivi et appui à la mise en œuvre des subventions

Il s'agit de suivre la mise en œuvre et faciliter la clôture de quinze (15) subventions octroyées pour la structuration des OSC, l'élaboration et la révision des PDL³. Le suivi effectué par le PADL-GRN ne se limite pas à la collecte et à la diffusion des informations sur l'état d'avancement des subventions octroyées pour les activités de structuration des OSC, mais permet aussi un accompagnement aux bénéficiaires des subventions pour faciliter la bonne mise en œuvre des actions et une correcte utilisation des fonds du FED. Ainsi le suivi/accompagnement assuré par le PADL-GRN se déroule à travers des missions de suivi et évaluation seront effectuées à trois niveaux : par les Organismes Correspondants, par les délégations régionales du MEPCI et par l'équipe du programme. Ces missions concerneront aussi bien les aspects techniques, que la gestion administrative et financière des projets. Elles auront pour objectifs d'aider les bénéficiaires à mieux identifier les forces et faiblesses de leurs projets et d'effectuer les corrections et recentrages nécessaires.

³Huit subventions attribuées par l'Appel à Propositions « Europeaid/132-032/M/ACT/TD » et sept subventions octroyées par attribution directe à quatre OCR et trois OCL.

Un système de suivi-évaluation a été mis en place au niveau du programme pour une meilleure consolidation des données collectées au niveau des bénéficiaires des subventions. Une base des données standardisée couplée à un SIG a été mise en place et implémentée au niveau des bénéficiaires des subventions pour faciliter la gestion et la centralisation des informations.

Pour ce qui est des coûts relatifs aux missions de suivi-évaluation, ils seront pris en charge sur:

- ✓ les coûts de fonctionnement pour la Coordination du PADL-GRN ;
- ✓ le budget des OCR pour les OCR et DRMPECI jusqu'en mai 2015 ;
- ✓ le budget des 4 Organismes Correspondants qui prendront la relève à partir de juin 2015 pour une durée de 11 mois.

1.2.4 Suivi et appui à la mise en œuvre des subventions

Il s'agit de suivre la mise en œuvre et faciliter la clôture de trente cinq (35) subventions⁴ octroyées pour le financement de la mise en œuvre des PDL et des actions transversales en appui à la micro finance, aux filières et aux activités socioéconomiques. Le suivi effectué par le PADL-GRN ne se limite pas à la collecte et à la diffusion des informations sur l'état d'avancement des subventions octroyées pour les activités de structuration des OSC, mais permet aussi un accompagnement aux bénéficiaires des subventions pour faciliter la bonne mise en œuvre des actions et une correcte utilisation des fonds du FED. Ainsi le suivi/accompagnement assuré par le PADL-GRN se déroule à travers les deux activités suivantes:

- **Suivi – évaluation**

Des missions de suivi et évaluation seront effectuées à trois niveaux : par les Organismes Correspondants, par les délégations régionales du MEPCI et par l'équipe du programme. Ces missions concerneront aussi bien les aspects techniques, que la gestion administrative et financière des projets. Elles auront pour objectifs d'aider les bénéficiaires à mieux identifier les forces et faiblesses de leurs projets et d'effectuer les corrections et recentrages nécessaires.

Un système de suivi-évaluation a été mis en place au niveau du programme pour une meilleure consolidation des données collectées au niveau des bénéficiaires des subventions. Une base des données standardisée couplée à un SIG a été mise en place et implémentée au niveau des bénéficiaires des subventions pour faciliter la gestion et la centralisation des informations.

Pour ce qui est des coûts relatifs aux missions de suivi-évaluation, ils seront pris en charge sur:

- ✓ les coûts de fonctionnement pour la Coordination du PADL-GRN ;
- ✓ le budget des OCR pour les OCR et DRMPECI jusqu'en mai 2015 ;
- ✓ le budget des 4 Organismes Correspondants qui prendront la relève à partir de juin 2015 pour une durée de 11 mois.

⁴Trente une subventions octroyées par six AàP (EuropeAid/131-506/M/ACT/TD, EuropeAid/131-611/M/ACT/TD, EuropeAid/132-171/M/ACT/TD, EuropeAid/132-722M/ACT/TD, EuropeAid/133-323/M/ACT/TD, EuropeAid/133-323/M/ACT/TD) et quatre subventions octroyées par attribution directe pour financer les activités socioéconomiques dans les zones des retournés de Lybie.

- **Mise en œuvre du plan de renforcement des OSC**

Il s'agit de continuer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des OSC défini après le diagnostic effectué en 2011 par les OCR et révisé en 2013 en collaboration avec le coordination du PADL-GRN. Il s'agira de réaliser :

- ✓ Une formation sur le dispositif et les méthodologies de mise en œuvre des plans de développement local et en particulier des infrastructures de GRN au Tchad ;
- ✓ deux formations sur les thèmes transversaux : filières porteuses et prévention/gestion des conflits fonciers.

Le choix des thématiques est directement lié à l'état d'avancement des subventions octroyées par le PADL-GRN dans les différentes AàP lancés dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 3.

D'autre part, les trois formations sont liées directement à l'activité 1.3.2 relative à l'organisation de trois ateliers thématiques. En effet, ici il s'agit d'organiser des formations sur les mêmes thématiques traitées par les trois ateliers. Dans un souci d'économie d'échelle, chaque formation est couplée à un atelier thématique; ainsi la formation sera conduite par le même expert international formateur qui animera l'atelier thématique, accompagné par un consultant national. Ces formations ne seront pas destinées exclusivement aux bénéficiaires des subventions mais seront ouvertes aussi au personnel des OSC de 2^{ème} et 3^{ème} niveau n'ayant pas bénéficié des subventions du PADL-GRN et qui manifestent leur intérêt à participer aux formations.

1.2.5 Organisation des ateliers thématiques

Dans le cadre de cette activité, il s'agit d'organiser trois (3) ateliers thématiques relatif à la réalisation de petites infrastructures de GRN, et aux thèmes transversaux liés aux problèmes d'accès au foncier pour les couches les plus vulnérables et la résolution de conflits et aux techniques d'analyse des filières. En effet, il faut considérer que le PADL-GRN a travers ses subventions finance la réalisation de centaines d'infrastructures de GRN telles les seuls d'épandage, les périmètres irrigués, le creusage des mares, les micro barrage, les puits pastoraux et maraichers, etc. ainsi que des actions communautaires telles que les mises en défense des forêts, des ressources halieutiques, le balisage des couloirs de transhumance, la plantation d'arbres, la commercialisation des produits agricoles groupée, etc.. Ces ateliers organisés sous l'égide du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI), en partant des expériences développées par les actions subventionnées par le PADL-GRN, serviront à faire un inventaire des pratiques courantes, à définir et à diffuser au niveau national les meilleures pratiques et les leçons apprises dans les domaines cités. Au vu du faible niveau de compétences techniques au niveau national et de la nécessité d'introduire des méthodes innovatrices développées dans d'autres pays, il a été prévu que chaque atelier soit conduit par un spécialiste international (le même qui se chargera de la sous activité de formation prévue dans la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des OSC au point précédent 1.3.1) appuyé par un facilitateur national. Ceci permettra aussi la rédaction et publication d'un rapport d'atelier de qualité à caractère didactique à diffuser largement.

1.5 Mise en œuvre

1.5.1 Moyens physiques et non physiques

La direction du Programme est assurée par une Coordonnatrice appuyée par un Assistant technique et des cadres tchadiens (voir organigramme en annexe N° 7).

Liste du personnel :

- Un cadre responsable du suivi-évaluation ;
- Un cadre responsable du renforcement des capacités Institutionnelles ;
- Un cadre responsable de suivi administratif et financier des subventions ;
- Un cadre chargé de suivi-évaluation ;
- Un cadre chargé de la communication et capitalisation ;
- Un responsable administratif et financier ;
- Un comptable ;
- Une secrétaire de direction ;
- 5 chauffeurs ;
- Un planton ;
- Deux agents d'entretien.

Pour des compétences spécifiques en dehors de celles disponibles au niveau des cadres du bureau de coordination pour les aspects de communication et les formations techniques des bénéficiaires des subventions, le programme fera recours à des prestataires de service.

Moyens matériels :

- Location d'un bâtiment à usage de bureaux ;
- Six voitures, douze motos et deux groupes électrogènes avec des couts relatifs de fonctionnement ;
- Mobiliers et équipements de bureau (tables, chaises, climatiseurs, etc.) ;
- Equipements informatiques ;

La *liste du personnel* pour la période de clôture sera réduite de la manière suivante :

- Un Coordonnateur;
- Un cadre technique pour assurer l'analyse des rapports finaux des subventions qui se terminent après le 28 Avril 2016;
- Un cadre responsable Administrative et financier ;
- Un comptable ;
- Une secrétaire de direction ;
- Un chauffeur ;
- Un planton ;
- Deux agents d'entretien.

Les *Moyens matériels* pour la période de clôture sont :

- Location d'un bâtiment à usage de bureaux ;
- Une voiture, quatre motos (comptable, RAF, chauffeur, planton) et un groupe électrogènes avec des couts relatifs de fonctionnement ;
- Mobiliers et équipements de bureau (tables, chaises, climatiseurs, etc.) ;
- Equipements informatiques ;

1.5.2 Organisation

Le pouvoir adjudicateur est l'Ordonnateur National du FED.

La maîtrise d'œuvre et le suivi sont assurés par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI), à travers les services du Secrétariat Général qui assure en même temps la tutelle des Délégations Régionales du MEPCI et de la Cellule permanente.

Une coordination du projet est mise en place et assure la maîtrise d'œuvre déléguée.

Un comité de pilotage est mis en place par arrêté signé par l'ON pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet (ou autres responsabilités à préciser). Le comité de pilotage du projet se réunit sur une base annuelle en session ordinaire.

Le Comité de Suivi Opérationnel (CSO), mis en place par note de service signée par l'ON et présidé par le Coordonnateur de la Cellule d'Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National du FED (ACTION), assure le suivi du PADL-GRN.

La coordination assure la mise en œuvre du PADL-GRN:

- en collaboration avec les communautés et organisations ciblées, les CRA/CDA, et les délégations régionales du MEPCI ;
- en s'appuyant sur des partenaires et/ou des prestataires de services, tels les ONG (en particulier sur les quatre ONG ayant été sélectionnées en tant qu'Organismes Correspondants Régionaux), sur des instituts de recherche agricole nationaux et sous-régionaux, des institutions spécialisées en micro-finance, et leurs éventuels partenaires.

L'organigramme du PADL/GRN est présenté en annexe n° 7 du présent Devis Programme.

1.5.3 Conditions spéciales

Sans objet

1.6 Calendrier prévisionnel d'exécution

Le chronogramme de mise en œuvre du DP de croisière n° 3 est en annexe n° 8 du présent Devis Programme

2. BUDGET

Le budget du présent devis-programme est présenté dans la troisième partie consacrée au plan de financement. Il constitue le récapitulatif de l'estimation des coûts pour l'exécution du devis-programme, sans entrer dans le détail de la décomposition des activités et sous-activités programmées, ni des différents éléments qui les composent.

Le détail de l'estimation des coûts est présenté à l'annexe 3 du présent devis-programme. Ce budget détaillé comprend la valorisation des activités et sous-activités prévues dans le programme d'actions ainsi que l'estimation des coûts des investissements et de fonctionnement nécessaires à l'exécution du devis-programme. Il est présenté sous forme de tableaux détaillés et appuyés par des notes de calcul.

3. PLAN DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente l'estimation de l'ensemble des dépenses prévues au devis-programme (par activités, sous-activités, coûts des investissements et frais de fonctionnement) selon la répartition des contributions de chaque bailleur de fonds intervenant dans son financement.

	Activités et autres coûts	Contribution du FED/de l'UE Engagement régie	Contribution du FED/de l'UE Engagements spécifiques	Contribution du gouvernement	Autres contributions	Ressources propres du projet	TOTAL
1.	Activités						
1.1	Activités liées à l'axe 1	273 964 646	0	0	0	0	273 964 646
1.2	Activités liées à l'axe 2	106 920 991	0	0	0	0	106 920 991
1.3	Activités liées à l'axe 3	0	0	0	0	0	0
	Sous-total	380 885 637					380 885 637
2.	Investissements	0	0	0	0	0	0
3.	Fonctionnement						
3.1	Frais personnel	282 668 600	0	0	0	0	282 668 600
3.2	Loyer de bureaux	56 000 000	0	0	0	0	56 000 000
3.3	Fonctionnement bureau	107 481 863	0	0	0	0	107 481 863
3.4	Fonctionnement Véhicules, motos et groupements électrogènes	61 652 063	0	0	0	0	61 652 063
	Sous-total	507 623 200	0	0	0	0	507 623 200
4	Frais bancaires et différences de change	2 100 000	0	0	0	0	2 100 000
5	Audit/vérification des dépenses	0	20 000 000	0	0	0	20 000 000
6	Imprévus	44 531 885	0	0	0	0	44 531 885
	TOTAL	935 169 585	20 000 000	0	0	0	955 169 585

4. BESOINS DE TRESORERIE

Les besoins de trésorerie répartis pendant l'exécution de la partie régie du devis-programme sont estimés comme suit :

Trimestre 1 : 267 191 310 FCFA
Trimestre 2 : 103 907 732 FCFA
Trimestre 3 : 103 907 732 FCFA
Trimestre 4 : 103 907 732 FCFA
Trimestre 5 : 103 907 732 FCFA
Trimestre 6 : 103 907 731 FCFA
Trimestre 7 : 103 907 731 FCFA

5. MODALITES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DE MISE EN OEUVRE

Les modalités techniques et administratives de mise en œuvre du présent devis-programme doivent être conformes aux règles et procédures décrites dans le « Guide pratique des procédures applicables aux devis-programmes (approche projet) » joint en annexe du présent devis-programme.

Dans ce contexte, les éléments développés dans cette partie précisent et complètent certaines modalités applicables au présent devis-programme.

5.1. Comité de pilotage (*le cas échéant*)

Le Comité de pilotage se réunit une fois par an. Il approuve et supervise l'orientation globale et la stratégie du projet.

Le Comité de pilotage analyse et vérifie les devis-programmes ainsi que les rapports d'exécution préparés et soumis par le Régisseur et le Comptable.

5.2. Structure de gestion

Conformément aux dispositions incluses dans la convention de financement correspondante, le projet dispose de l'autonomie technique et financière pour la gestion des ressources qui lui sont allouées au titre de la partie régie du budget du présent devis-programme. L'exécution de la partie régie du budget du présent devis-programme s'effectuera par le Régisseur et le Comptable désignés au point suivant.

5.3. Régisseur et Comptable

Pour l'exécution de la partie régie du budget du présent devis-programme, le représentant concerné de l'Ordonnateur national délègue partiellement ses pouvoirs au Régisseur et au Comptable désignés ci-après. Cette délégation partielle de pouvoirs est liée à la réalisation des conditions suivantes :

- Le strict respect des règles et procédures contenues dans le « Guide pratique des procédures applicables aux devis-programmes financés par le Fonds européen de développement (FED) et le budget général de l'Union européenne (BUDGET) (approche projet) » ainsi que dans le présent devis-programme ;
- Le dépôt des signatures habilitées du Régisseur et du Comptable et de leurs suppléants;
- L'ouverture d'un ou plusieurs comptes bancaires, soumis à la double signature du Régisseur et du Comptable.

- Le Régisseur désigné est : **KADIDJA CLEMENCE DAMBAO**, Coordinatrice du PADL-GRN
- Le Comptable désigné est **SOUMAÏNE KOTIGA ASSILECK**, Comptable Principal à la DCI au MEPCI
- Le Régisseur suppléant désigné est : **ISSAKA DAHAB**, Responsable Renforcement Institutionnel du PADL-GRN
- Le Comptable suppléant désigné est **NELOUMNGAYE SUZANNE**, Directrice Adjointe de la DONG au MEPCI

5.4. Période couverte

La période couverte par le présent devis-programme court du 28/10/2014 au 27/07/2016, soit 21 mois.

La période de clôture, incluse dans la période couverte par le présent devis-programme, court du 28/04/2016 au 27/07/2016, soit 3 mois.

Les paiements au titre de la partie régie du budget du présent devis-programme ne pourront être exécutés que pour des dépenses liées à des actions dûment prévues pendant cette période.

Aucune dépense ne pourra plus être engagée après le début de la période de clôture. Seules certaines opérations de gestion⁵ liées à la clôture de la partie régie du budget du présent devis-programme pourront encore être effectuées après cette date.

Les dépenses payées et/ou engagées avant la date de signature pour endossement du présent devis-programme par le Chef de délégation ne seront en aucun cas prises en charge par le FED/BUDGET.

5.5 Montant de la partie régie du budget du devis-programme

Le montant total de la partie régie du budget du présent devis-programme est fixé à :
935 169 585 FCFA

5.6 Compte bancaire « devis-programme »

Les coordonnées du compte bancaire « devis-programme », soumis à la double signature du Régisseur et du Comptable, sont :

Compte en monnaie nationale

Banque : Orabank

Intitulé : Devis-Programme de croisière n°3/PADL-GRN

Compte n° **6000 5010 0110 76 19 00 100 91**

⁵ Paiements liés à des dépenses effectuées pendant la période couverte par le devis-programme, établissement de la demande de clôture des opérations de la partie régie du budget du devis-programme.

5.7 Avance (préfinancement)

Le montant de l'avance (préfinancement) qui sera versée sur le compte bancaire en monnaie nationale mentionné au point précédent est fixé à environ 30% de la partie régie du budget du présent devis-programme hors imprévus, soit : **267 191 310 FCFA**

Les intérêts produits sur le compte bancaire doivent être déduits du montant final de l'ensemble des dépenses encourues au cours de l'exécution de la partie régie du budget du devis-programme.

5.8 Dépenses éligibles

Pour être éligibles, les dépenses doivent :

- être nécessaires à l'exécution du programme d'actions prévu dans le devis-programme ;
- être indiquées dans la partie régie du budget du devis-programme ;
- se rapporter à la période couverte par le devis-programme ;
- être exécutées financièrement par le Régisseur et le Comptable, dans les limites de la subdélégation accordée par le représentant concerné du pays bénéficiaire ;
- être payées au cours de la période couverte par le devis-programme par l'intermédiaire du ou des comptes bancaires dont le Régisseur et le Comptable sont signataires ;
- le cas échéant, être payées au cours de la période précédant la soumission de la demande de clôture par l'intermédiaire de ce ou ces mêmes comptes bancaires⁶ ;
- Être identifiables et contrôlables.

5.9 Pièces justificatives

En soumettant les demandes de réapprovisionnement et de clôture au Chef de délégation, les pièces justificatives doivent être annexées au(x) mémoire(s) des dépenses correspondant(s).

5.10 Procédures de passation des marchés et d'octroi des subventions

Le tableau récapitulatif des pouvoirs délégués par le représentant concerné de l'Ordonnateur national dans le contexte des procédures de passation des marchés et d'octroi des subventions est présenté à l'annexe n° 5 du présent devis-programme. L'Ordonnateur national doit approuver toutes les propositions d'attribution des subventions.

Les décisions concernant les procédures et l'attribution des marchés ainsi que des subventions doivent être soumises à l'approbation préalable du Chef de délégation, à l'exception de celles relatives aux marchés d'une valeur inférieure ou égale à l'équivalent de EUR 50.000.

⁶ Non applicable pour le dernier devis-programme.

Toute dérogation ou exception aux règles et procédures contractuelles doit être soumise au Chef de Délégation pour accord préalable. Cependant, en cas de contrôle ex-post des marchés, aucun accord préalable du Chef de Délégation n'est requis pour l'utilisation des procédures négociées⁷.

5.11 Procédures de décaissement

Les paiements seront effectués au nom et pour le compte du représentant concerné de l'Ordonnateur national à partir du compte bancaire « devis-programme » mentionné au point 5.6. Ces opérations ne nécessitent l'intervention ni du représentant concerné de l'Ordonnateur national, ni du Chef de délégation.

En cas de besoin, une caisse en monnaie nationale pourra être constituée pour payer les menues dépenses de fonctionnement. Cette caisse sera gérée sous la responsabilité du Comptable.

5.12 Gestion du personnel

La liste du personnel, les références ou textes des règles en vigueur, une copie du contrat type à utiliser pour le personnel contractuel, les barèmes salariaux, le barème des indemnités complémentaires ainsi que le barème des indemnités journalières versées à l'occasion des missions sont présentés à l'annexe (n°5) du présent devis-programme.

5.13 Modifications du devis-programme en cours d'exécution

Toute réallocation du budget du présent devis-programme nécessitera l'autorisation écrite préalable du représentant concerné de l'Ordonnateur national, qui en informera sans délai le Chef de délégation.

Tout recours à la réserve pour imprévus nécessitera l'autorisation écrite préalable du représentant concerné de l'Ordonnateur national (ou régional) et du Chef de délégation.

Toute autre modification apportée au présent devis-programme nécessitera l'établissement d'un avenant devant être préalablement approuvé et signé par le représentant concerné de l'Ordonnateur national et le Chef de délégation. A défaut, aucune dépense liée à cette modification ne sera prise en charge par le FED/BUDGET.

5.14 Rapports d'exécution

Le Régisseur et le Comptable devront établir cinq (5) rapports intermédiaires succincts d'exécution ainsi qu'un rapport final complet d'exécution. Ce dernier devra être présenté au plus tard 30 jours après la fin de la durée couverte par le présent devis-programme, hors période de clôture.

Ils seront soumis en 1 exemplaire à l'Ordonnateur National, en 1 exemplaire au Ministère technique de tutelle et en 1 exemplaire au Chef de délégation.

⁷ En cas de contrôle ex-post, si le pays bénéficiaire est couvert par une situation de crise reconnue par l'ordonnateur délégué et que l'application de procédures flexibles est proposée sur base d'aide d'urgence ou de situation de crise, cette possibilité doit être prévue dans le devis-programme. En endossant le devis-programme, le Chef de délégation approuve l'utilisation des procédures flexibles et il vérifiera leur mise en œuvre lors du contrôle ex-post.

6 SIGNATURES

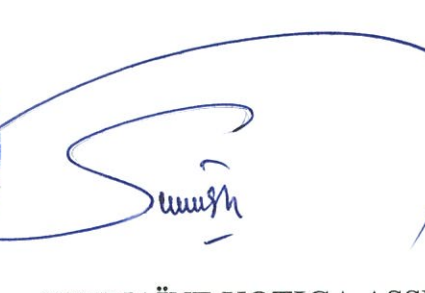
Le Régisseur
pour accord

Le Comptable
pour accord



KADIDJA CLEMENCE DAMBAO
Coordonnatrice du PADL-GRN
(date et signature)

3 1 MARS 2014



SOUMAÏNE KOTIGA ASSILECK,
Comptable Principal à la DCI au MEPCI
(date et signature)

3 1 MARS 2014

Ordonnateur National *Délégué*
pour approbation

Mme DJIMASBEYE
INDADE MANDAGUA



(nom et fonction) **0 8 AVR 2014**
(date et signature)

Le Chef de délégation
pour endossement

Hélène CAVÉ

0 4 MAI 2014

(nom)
(date et signature)

